



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

**20210415027DE**

**BUDGET PRIMITIF 2021 ZA LARNIE**

Monsieur le Président présente aux Conseillers communautaires le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | 56.000 €    |
| Section d'investissement :  | 32.707,96 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Section de fonctionnement : | 56.000 €    |
| Section d'investissement :  | 32.707,96 € |

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou notifiée le 21/04/2021

Document certifié conforme  
Le Président Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

|   |
|---|
| RF                                      |
| Sous-préfecture de Mauriac              |
| Contrôle de légalité                    |
| Date de réception de l'AR: 21/04/2021   |
| 015-241501055-20210415-20210415027DE-DE |